

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 mars 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-sixième session

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 65/8 de l'Assemblée générale et de la résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Ce rapport fait le point des activités menées par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), ainsi que de la situation dans le pays depuis mon précédent rapport daté du 10 décembre 2010 (A/65/612-S/2010/630). Il contient également en annexe une évaluation des progrès accomplis, depuis mon rapport du 10 mars 2010 (A/64/705-S/2010/127), dans la définition d'objectifs et de critères, comme demandé dans la résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité. Les critères utilisés pour mesurer et suivre les progrès ont été légèrement modifiés par rapport à ceux présentés dans mon rapport du 22 septembre 2009 au Conseil (A/64/364-S/2009/475) et sont dorénavant établis en fonction des objectifs et critères convenus lors des conférences internationales sur l'Afghanistan tenues à Londres le 28 janvier 2010 et à Kaboul le 20 juillet 2010, appelées « Processus de Kaboul », ainsi que du mandat de la MANUA.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 mars 2011).



II. Faits nouveaux survenus sur le plan politique et en matière de sécurité

A. Situation en matière de sécurité

3. Le nombre d'incidents est resté notable, comme toutes ces dernières années, avec 1 664 incidents enregistrés en janvier 2011, contre en moyenne 1 620 par mois en 2010 et 960 en 2009. Les affrontements armés et l'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) constituent la plus grande partie de ces incidents. Fin 2010, on comptait toujours en moyenne 2,8 attaques-suicides par semaine contre 2,6 en moyenne tout au long de l'année 2009. Les enlèvements et les assassinats se sont poursuivis pendant les deux derniers mois de 2010 et jusqu'en janvier 2011. C'est dans la ville de Kandahar, au sud du pays, et ses environs que l'on a continué d'enregistrer le plus grand nombre d'incidents de ce genre pendant toute la période à l'examen. Avec 20 attaques-suicides et 33 assassinats dans la ville qui est aussi le point de convergence des activités des Forces nationales de sécurité afghanes et de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

4. Les Forces nationales de sécurité afghanes et les Forces militaires internationales ont intensifié leurs opérations. Les forces progouvernementales auraient infligé des pertes aux réseaux de commandement de niveau intermédiaire des éléments hostiles au Gouvernement. Le nombre de districts contrôlés par les insurgés a diminué et dans les régions avoisinant les provinces de Kunduz et de Balkh, des opérations conjointes des Forces nationales de sécurité afghanes et de la FIAS ont réussi à déplacer les groupes armés antigouvernementaux. En réponse, ces derniers élargissent leurs opérations à des régions qui n'étaient pas auparavant contestées. En novembre 2010, 11 districts supplémentaires ont été désignés à « haut risque » et 3 autres à « très haut risque » pour les activités de l'Organisation des Nations Unies. Ils comprennent non seulement les zones adjacentes aux districts qui sont depuis longtemps des cibles des insurgés, mais également de plus en plus de zones du nord.

5. Compte tenu de l'intensification des opérations de sécurité dans les provinces du nord et de l'ouest, les groupes armés antigouvernementaux cherchent de plus en plus à s'intégrer dans des programmes locaux de réinsertion. En réaction, les attaques des insurgés contre ceux qui choisissent la réconciliation et la réintégration avec le Gouvernement augmentent. Même si les gains sur le plan militaire dans le nord de l'Afghanistan sont considérés comme viables, les activités de sensibilisation dans ces zones resteront limitées pour un grand nombre d'organisations civiles, y compris pour l'Organisation des Nations Unies, en raison des tactiques asymétriques adoptées par les derniers petits groupes d'éléments hostiles au Gouvernement.

6. Dans les provinces du sud, les Forces nationales de sécurité afghanes et les forces militaires internationales ont continué de faire état de progrès dans la stabilisation des zones anciennement contrôlées par les insurgés. Ces derniers ont répondu à la perte de terrain par une campagne asymétrique de violence et d'intimidation. En raison de l'amélioration des taux de détection des engins explosifs improvisés ainsi que de la coopération de la part des communautés, les insurgés ont intensifié leurs attaques-suicides frappant de plus en plus aveuglément les civils comme les organismes d'aide. Dans le même temps, les insurgés ont poursuivi leurs attaques contre les institutions du Gouvernement et du secteur de la

sécurité. Parmi celles-ci, il faut signaler l'attaque-suicide perpétrée contre le Gouverneur adjoint de Kandahar, en janvier, ainsi que deux importantes attaques coordonnées contre deux commissariats dans la même ville en février, et une attaque-suicide contre une banque, le jour de la paye des fonctionnaires à Jalalabad, également en février.

7. À Kaboul, les Forces nationales de sécurité afghanes qui sont de plus en plus efficaces parviennent à limiter les attaques des insurgés. Même si 13 attentats-suicides en tout ont eu lieu dans la capitale en 2010 (contre 12 en 2009), de mars à décembre 2010, il n'y en a eu aucun dans le centre ville. Toutefois, les 28 janvier et 14 février 2011, des commandos-suicides ont frappé des cibles plus importantes, fréquentées par les Afghans et le personnel international. Le premier de ces attentats a fait 10 morts et 17 blessés parmi les civils et le second a entraîné la mort de deux gardes armés qui ont essayé de stopper les attaquants. Alors que ces deux incidents montrent bien que les insurgés ont l'intention de frapper au cœur de la capitale, on constate aussi un niveau moins élevé de compétence en termes de planification et d'exécution.

8. Une réunion préparatoire organisée le 16 janvier en vue du prochain Comité permanent de la sécurité du Conseil commun de coordination et de suivi a recommandé de faire passer de 134 000 à 170 000 les effectifs autorisés de la Police nationale afghane et de 171 600 à 195 000 ceux de l'armée afghane d'ici à novembre 2012. En janvier 2011, les effectifs déployés des Forces nationales de sécurité afghanes étaient de 152 000 pour l'armée afghane et de 118 000 pour la police afghane. La MANUA insiste toujours sur l'importance d'un recrutement au mérite et équilibré du point de vue ethnique dans tout le pays, ainsi que de la fourniture d'une formation par l'intermédiaire de la Mission de formation de l'OTAN en Afghanistan et du Commandement mixte de transition en matière de sécurité en Afghanistan, ainsi que de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan.

9. En janvier 2011, le Ministre de l'intérieur a signé la nouvelle stratégie relative à la Police nationale, qui sera suivie du Plan relatif à la Police nationale. La stratégie fournit des directives pour une amélioration continue et un renforcement des capacités opérationnelles du Ministère, conformément à ses priorités stratégiques quinquennales. Elles comprennent notamment la formation et l'éducation, la constitution de cadres de la police, la lutte contre la corruption, l'amélioration du niveau de vie et des conditions de travail des fonctionnaires de police, l'examen de la structure organisationnelle et le développement d'un train de mesures d'incitation et disciplinaires.

10. La MANUA continue de fournir des conseils au Gouvernement afghan et à la FIAS pour des initiatives de police de proximité, incluant la police afghane locale, pour garantir la prise de mesures de sensibilisation appropriées au niveau communautaire et la mise en place de dispositifs de commandement et de contrôle avant la création de nouvelles unités de police de proximité. En février 2011, la septième phase de l'initiative pour la police locale afghane a été approuvée par le Ministère de l'intérieur, autorisant le recrutement d'au moins 15 700 policiers dans le cadre de ce programme.

11. La décision prise par le Gouvernement afghan de démanteler les compagnies de sécurité privées et de transférer leurs responsabilités à la Force afghane de protection civile qui relève du Ministère de l'intérieur d'ici à la fin de l'année 2010

a pris du retard compte tenue de la difficulté d'instaurer des mécanismes différents des contrats en vigueur avec les compagnies de sécurité privées. Mon Représentant spécial, la communauté internationale et l'OTAN ont apporté leur soutien au principe d'un éventuel démantèlement de toutes les compagnies de sécurité privées et à la prise en main de la sécurité par les institutions afghanes. Toutes les parties continuent de s'efforcer de mettre au point un mécanisme qui ne porte pas atteinte à la sécurité des organisations internationales ou à la capacité de la communauté internationale des donateurs à fournir l'aide nécessaire.

B. Résultats des élections

12. À l'issue de l'annonce des résultats des élections du 18 septembre 2010, plusieurs candidats puissants n'ont pas obtenu de siège au Parlement, soit parce qu'ils avaient perdu l'élection selon le décompte des voix effectué par la Commission électorale indépendante, soit parce qu'ils avaient été exclus pour pratique frauduleuse avérée.

13. Plusieurs candidats malheureux ont déposé une plainte pour fraude et déni de leur droit de vote en raison de l'insécurité dans les régions où sont situées leurs circonscriptions, essentiellement dans les districts à majorité Pashtoun. Malgré la certification de l'élection par la Commission électorale indépendante, le Bureau du Procureur général a ouvert une enquête, constituant un dossier avec des centaines de plaintes. En conséquence, 14 agents électoraux ont été accusés de complicité de fraude par le Procureur général et, le 13 décembre, leurs dossiers ont été transmis à la Cour suprême. Le 21 décembre, la Cour suprême a annoncé la création d'un tribunal spécial chargé d'instruire les plaintes résultant des élections, y compris celles déposées auprès du Procureur général. La Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral ont rejeté l'autorité du tribunal sur les élections, au motif que selon la Constitution et la loi électorale, les décisions de ces organes en matière électorale étaient sans appel. Le 22 décembre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse se félicitant de la proclamation des résultats définitifs et espérant que toutes les institutions afghanes continueront de remplir leurs fonctions dans leurs domaines de compétence bien définis, conformément aux lois afghanes pertinentes et à la Constitution afghane.

14. Le 19 janvier, le Président Karzaï a demandé le report d'un mois de l'inauguration du Parlement, prévue pour le 23 janvier, agissant sur les conseils du tribunal spécial qui avait demandé plus de temps pour achever ses travaux. La majorité des députés nouvellement élus, rassemblés autour de bases autant ethniques que régionales, ont appelé au respect du calendrier. La MANUA et la communauté internationale ont mis l'accent sur la nécessité de procéder en temps voulu à l'inauguration du Parlement afin que l'exécutif, le législatif et le judiciaire puissent continuer de s'acquitter de leurs fonctions.

15. À l'issue de plusieurs réunions entre le Président, les députés élus et les candidats malheureux, auxquelles mon Représentant spécial a prêté ses bons offices, un accord a pu être trouvé et le Président Karzaï a inauguré l'Assemblée nationale le 26 janvier. Cependant, des divergences d'interprétation entre l'exécutif et le législatif subsistent pour ce qui est du rôle du tribunal spécial, ce qui contribue à exacerber les tensions entre ces deux branches du pouvoir.

16. La cérémonie d'investiture du 26 janvier a rassemblé les nouvelles Chambre basse (Wolesi Jirga) et Chambre haute (Meshrano Jirga) au sein d'une même session, même si le tiers des sénateurs de la Meshrano Jirga, soit les 34 devant être nommés par le Président, ne l'avaient pas encore été. Lors de son discours inaugural, le Président Karzaï a souligné l'importance de l'unité nationale et d'une plus grande autonomie, déclaration qui a été saluée par les députés. Le Président a exhorté les députés à aborder les préoccupations de tous les citoyens, quelle que soit leur ethnie.

17. Le 31 janvier, 60 jours après la certification des résultats, la Commission du contentieux électoral a été dissoute conformément à la loi. Dans le communiqué de presse final, la Commission a mis en garde contre les conséquences de tentatives d'ingérence illégales dans les résultats définitifs des élections. Conformément à la loi électorale, les avoirs et les pouvoirs de la Commission du contentieux électoral ont été transférés à la Commission électorale indépendante. Lors de la dernière semaine de janvier, les deux organes ont dressé le bilan des enseignements tirés de cette expérience, afin de contribuer à un dialogue national sur les moyens de renforcer les institutions électorales et de procéder à des réformes afin que les élections en Afghanistan soient moins coûteuses et plus viables.

18. Le 14 février, des enquêteurs du Bureau du Procureur général sont entrés au siège de la Commission à Kaboul, accompagnés de plusieurs douzaines d'officiers de police et ont ordonné la mise sous scellés de tous les entrepôts contenant des urnes ainsi que du centre de données de la Commission. Des entrepôts contenant des urnes ont également été mis sous scellés dans plusieurs autres provinces du pays. Le même jour, la Commission a publié une déclaration dans laquelle elle se dit prête à coopérer avec les autorités judiciaires, tout en manifestant sa préoccupation face aux mesures prises récemment par le Bureau du Procureur général. Le 15 février, la MANUA a publié une déclaration dans laquelle elle fait part de son inquiétude concernant les événements de la journée précédente, lesquels pourraient saper l'indépendance des institutions électorales en Afghanistan. Le 20 février, le Procureur général a informé la Commission par écrit qu'il avait « suspendu » le Président de la Commission et un de ses commissaires pour manque de coopération avec le tribunal spécial. La Commission a répondu qu'aux termes de la loi sur la désignation de ces personnes, celles-ci ne pouvaient être révoquées ou suspendues que par le Cabinet du Président. La décision du Procureur général devrait être interprétée dans le contexte des tentatives du tribunal spécial de procéder à un recomptage des voix dans plusieurs provinces, processus que la Commission avait rejeté pour des motifs tant juridiques que pratiques.

19. Depuis son entrée en fonction, la nouvelle Assemblée nationale s'est consacrée à l'élection du Président des deux chambres. Le 27 janvier, 65 des 68 sénateurs de la Chambre haute, nommés par les conseils provinciaux, en l'absence des 34 autres nommés par le Président, se sont réunis pour élire le précédent Vice-Président, Muslim Yaar, Président de la Meshrano Jirga. Pour la Chambre basse, où le Président est désigné par un vote plutôt que par consensus, l'élection du Président de la Wolesi Jirga a donné lieu à des débats interminables. Après 16 tours de vote concernant 18 candidats en tout, Haji Abdul Rauf Ibrahimy, de souche ouzbèke et originaire de la province de Kunduz, au nord du pays, a été élu le 27 février.

20. Le 19 février, le Président Karzaï a présenté la liste des 34 sénateurs nommés à la Meshrano Jirga, dont 18 anciens sénateurs et 16 nouveaux sénateurs.

21. Le projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le cadre duquel l'assistance électorale a été fournie, vise maintenant à consolider les capacités des institutions électorales, préserver leur mémoire institutionnelle et leur viabilité et renforcer leur indépendance. Le projet a pour but de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions et de mettre en place une administration électorale plus viable, moins dépendante de l'appui international. Les donateurs ont manifesté leur soutien à une prolongation sans coût du projet du PNUD jusqu'au 30 juin 2011, afin d'assurer la transition en attendant la mise en place d'un nouveau projet d'appui électorale du PNUD.

C. Réintégration/réconciliation

22. Les efforts de paix et de réintégration déployés par le Gouvernement afghan, y compris ceux du Haut Conseil pour la paix et du Programme afghan pour la paix et la réintégration continuent d'enregistrer des progrès. Pendant la période à l'examen, le Haut Conseil pour la paix a rendu visite à de hautes personnalités à Kandahar, Herat, Jalalabad et Islamabad, pour mieux faire connaître et promouvoir le processus de paix. La MANUA, grâce à son groupe de soutien « Salaam » a fourni une assistance logistique à ces missions. La visite effectuée au Pakistan par le Haut Conseil pour la paix du 4 au 8 janvier 2011 a mis en lumière la volonté des autorités de faire participer la région à ses efforts de réintégration et de réconciliation. Lors de cette visite, il a été convenu que le Pakistan et l'Afghanistan créeraient un comité commun pour la paix afin de faire avancer les efforts de réintégration et de réconciliation en Afghanistan. Le Haut Conseil pour la paix s'est rendu en Turquie du 22 au 25 février pour encourager le débat sur la réconciliation avec les pays de la région. Le secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration et du Haut Conseil a également visité plusieurs provinces en Afghanistan pour fournir des informations et contribuer à la gestion de certaines activités de réintégration.

23. Des comités provinciaux pour la paix et la réintégration ont dorénavant été créés dans 27 provinces, comprenant des fonctionnaires, des représentants des différentes communautés et des représentants religieux. Ils ont pour objectifs premiers l'organisation d'activités d'information, de renforcement de la confiance, les négociations et le règlement des doléances. Les comités ont reçu les fonds nécessaires et ont démarré leurs activités. Le 9 février, les membres des comités provinciaux pour la paix et la réintégration des provinces de Nangarhar, Kunar, Nuristan et Loghar ont visité le centre de détention de Parwan pour rendre compte des conditions de détention des éléments hostiles au Gouvernement. Le Comité pour la paix et la réintégration de la province de Balkh a commencé ses activités de sensibilisation dans deux régions touchées par l'insurrection, à savoir les districts de Balkh et de Chahar Bolak où il s'est réuni avec les communautés et les anciens commandants pour les inviter instamment à soutenir le processus de paix.

24. Des groupes armés, parfois composés d'une douzaine d'hommes, voire moins, continuent de rejoindre le processus de réintégration, notamment dans les provinces du nord moins touchées par le conflit. Selon le secrétariat commun, 960 hommes ont rejoint le processus jusqu'à présent, et cela grâce aux efforts combinés des forces de sécurité et aux activités de sensibilisation des autorités provinciales, un résultat encourageant en matière de contrôle et d'encadrement par les autorités afghanes. Toutefois, dans certaines régions, du fait du succès de ces efforts, les insurgés ont

intensifié leur campagne d'intimidation à l'encontre des communautés et des personnes qui ont choisi la voie de la réconciliation avec le Gouvernement.

25. Au niveau national, le Comité de surveillance financière, qui fait rapport au secrétariat commun et se compose du Ministre des finances, du Directeur exécutif du Programme afghan pour la paix et la réintégration et de deux donateurs siégeant par roulement, a jusqu'à présent approuvé sept projets. Six d'entre eux ont pour objet de créer des unités dans les ministères et les départements pour soutenir le développement des programmes. Un projet de déminage a également été approuvé pour exécution à Badghis, lequel devrait faire appel à des personnes réintégrées pour sa mise en œuvre.

26. Le PNUD fournit une assistance technique au secrétariat conjoint en vue de la mise en œuvre du Programme afghan pour la paix et la réintégration, pour gérer l'un des trois principaux guichets pour l'acheminement de l'aide financière internationale qui s'élève à 72 millions de dollars. La capacité du secrétariat commun a été renforcée grâce à l'appui fourni par des experts internationaux et nationaux aux politiques, à la programmation et aux services opérationnels. Le PNUD a également aidé le secrétariat commun à fournir une aide financière à 8 provinces et des activités sont en cours dans 13 autres. Une équipe d'experts du Gouvernement et du PNUD réalise actuellement des projets à court terme et des projets à long terme viables pour aider le Gouvernement à mettre efficacement en œuvre le Programme afghan pour la paix et la réintégration.

27. La première réunion du Sous-Comité spécial pour la paix et la réintégration du Comité permanent de la sécurité du Conseil commun de coordination et de suivi a eu lieu le 22 janvier en présence du Président du Haut Conseil pour la paix, Burhanuddin Rabbani, et du Ministre Stanekzai chargé du Programme afghan pour la paix et la réintégration. À cette occasion, ces derniers ont noté que l'opposition armée avait manifesté récemment de l'intérêt pour les offres de paix, ajoutant que des efforts supplémentaires seraient nécessaires pour instaurer la confiance. Ils ont souligné que le critère important n'était pas le nombre de combattants réintégrés, mais plutôt les améliorations tangibles sur le plan de la sécurité et ils ont aussi admis que l'instauration d'un consensus sur un processus politique et en termes d'exécution du programme présentait de nombreuses difficultés.

D. Coopération régionale

28. Pendant la période à l'examen, le Gouvernement afghan a poursuivi ses efforts de coopération avec les pays de la région, dans les domaines de la sécurité, du développement économique et du commerce. À Ashgabat, le 11 décembre 2010, le Président Karzaï a assisté à la signature de l'Accord intergouvernemental et de l'Accord-cadre sur le gazoduc reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde, qui transportera du gaz naturel provenant du Turkménistan en passant par l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde. L'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan a été ratifié officiellement au cours de la période couverte par le présent rapport.

29. Le Président Karzaï a participé au onzième Sommet de l'Organisation de la coopération économique (OCE), qui s'est tenu à Istanbul le 23 décembre. Il a indiqué que l'Afghanistan était prêt à mettre en œuvre le projet Vision 2015, prévoyant la création d'une zone de libre échange dans la région et demandé une

augmentation des investissements de l'OCE et un renforcement du développement du secteur privé. Le Président a annoncé que l'Afghanistan était disposé à devenir membre de la Banque de commerce et de développement de l'OCE.

30. Au cinquième Sommet trilatéral des Présidents de l'Afghanistan, du Pakistan et de la Turquie, tenu à Istanbul le 24 décembre 2010, les Présidents de la Turquie et du Pakistan ont manifesté leur soutien au processus de Kaboul. Ils ont décidé de poursuivre leur action au niveau trilatéral dans les domaines du développement, de la formation, de l'éducation, du renforcement des capacités institutionnelles et de la coopération en matière de sécurité et ont annoncé qu'ils prévoyaient de réaliser leur premier exercice militaire trilatéral de guerre urbaine en conditions réelles du 19 au 27 mars 2011, à Istanbul. Le Président Karzaï s'est également rendu en Inde les 2 et 3 février 2011 pour participer au Sommet pour le développement durable de Delhi.

31. Le Ministre des affaires étrangères, Zalmay Rassoul, s'est rendu au Pakistan les 27 et 28 janvier. Lors d'une conférence de presse conjointe, la création d'une commission conjointe a été annoncée dans le cadre d'un processus de consultation mutuelle pour lutter contre le terrorisme. La commission sera dirigée par les ministres des affaires étrangères et comprendra des hauts diplomates, des hauts gradés et des responsables des services de renseignement ainsi que le Vice-Président du Haut Conseil pour la paix. Au cours de la visite, il a également été décidé de mettre en place un processus de consultation entre la Commission de planification du Pakistan et le Ministère de l'économie afghan afin d'envisager des projets d'intérêt commun.

32. L'Afghanistan et l'Iran ont poursuivi leur dialogue sur la coopération bilatérale, notamment en ce qui concerne la lutte contre les stupéfiants, les travailleurs migrants et la construction du chemin de fer. La première foire commerciale Iran-Afghanistan a également été prévue au cours de la période à l'examen et se tiendra en mars à Téhéran.

33. Mon Représentant spécial s'est rendu à Téhéran les 18 et 19 janvier pour s'entretenir avec de hauts fonctionnaires iraniens du transport de combustibles d'Iran vers l'Afghanistan, de la présence d'environ 1,2 million à 2 millions d'immigrés afghans sans papiers en Iran et du contrôle des drogues. Pendant sa troisième visite au Pakistan du 8 au 11 février, mon Représentant spécial et ses interlocuteurs ont évoqué le rôle de la MANUA à l'appui des efforts faits par l'Afghanistan pour favoriser un processus de paix n'excluant personne.

III. Droits de l'homme

34. La MANUA a recensé 7 120 victimes civiles du conflit (2 777 civils tués et 4 343 blessés) en 2010, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à 2009. L'action des éléments hostiles au Gouvernement a fait 5 446 victimes parmi les civils (76 % du nombre total de victimes), alors que les opérations militaires des éléments hostiles au Gouvernement ont fait 840 victimes parmi les civils (12 % du nombre total de victimes). Les 12 % restants n'ont pu être attribués. L'augmentation globale du nombre des victimes civiles en 2010 peut être attribuée à l'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés et d'assassinats ciblés par des éléments hostiles au Gouvernement et à l'intensification des opérations militaires, en particulier dans les provinces du sud. Même si le nombre des effectifs militaires des

forces internationales s'est accru en 2010, celui des victimes civiles attribuées à ces forces a diminué de 21 % par rapport à 2009.

35. C'est dans les régions du sud et du sud-est que l'on recense la majorité des victimes civiles. Les engins explosifs improvisés placés le long des routes très fréquentées et les attaques-suicides dans des zones très peuplées font le plus grand nombre de morts et de blessés parmi les civils. Les attaques-suicides visant des convois, des bâtiments et du personnel des forces progouvernementales ont également fait des victimes parmi les civils. Les éléments hostiles au Gouvernement ont commis des attentats-suicides dans des endroits fréquentés par des civils, notamment contre un supermarché de Kaboul, le 28 janvier (voir par. 7 ci-dessus). Les forces progouvernementales ont lancé des frappes aériennes et des raids nocturnes visant les éléments hostiles au Gouvernement, qui ont parfois fait des victimes parmi les civils et endommagé des biens. Les autorités gouvernementales et de la Force internationale d'assistance à la sécurité ont continué d'examiner les demandes d'indemnisation et de mener des enquêtes conjointes dans la plupart des incidents ayant fait des victimes civiles.

36. Suite à la publication du rapport de la MANUA sur les pratiques traditionnelles néfastes et à l'entrée en vigueur de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en décembre 2010, la Mission a incité les représentants gouvernementaux, la société civile et les autres interlocuteurs à mettre fin à ces pratiques et à améliorer les dispositifs de protection. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en coordination avec le Ministère de l'intérieur et la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan, a élaboré et publié un *Manuel de formation à la prévention de la violence à l'égard des femmes*. L'École de police afghane l'a dorénavant intégré à son programme de formation.

37. En janvier, le Gouvernement afghan a distribué un « projet de réglementation des centres de protection des femmes » demandant que les pouvoirs publics exercent pleinement le contrôle des foyers d'accueil. Ces centres et foyers d'accueil fournissent un service indispensable aux femmes et aux filles vulnérables, victimes de violence et de mauvais traitements en Afghanistan. Même si le projet de réglementation constitue une avancée en ce qui concerne la reconnaissance de l'importance de ces centres ainsi que la nécessité de fixer des normes à cet égard et s'il comprend des dispositions en faveur des femmes, il comprend également certaines dispositions que les organisations de défense des droits fondamentaux et des droits de la femme estiment préoccupantes. Le Groupe de travail sur la réforme du droit pénal, établi par le Ministère de la justice pour faciliter la formulation d'observations par les experts afghans et internationaux sur le projet de lois et de réglementations pénales et comprenant des représentants du Bureau du Procureur général, du Ministère de l'intérieur, du Ministère de la justice et de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, a proposé des modifications au projet de réglementation pour répondre à ces préoccupations, qui ont été communiquées au Gouvernement pour examen.

38. Le Gouvernement afghan est en train de finaliser son rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU-Femmes, soutient le Ministère des affaires étrangères pour la coordination et la gestion de la préparation du rapport, en proposant des formations et des consultations interministérielles sur le projet.

39. La population carcérale continue d'augmenter dans les prisons afghanes. En 2001, on comptait seulement 600 prisonniers dans tout le pays. En octobre 2007, ce chiffre avait atteint 10 604. Les chiffres officiels de janvier 2011 montrent que les locaux du Département de l'administration pénitentiaire abritent un total de 18 970 condamnés et prévenus, dont 597 femmes et 281 enfants. Cette augmentation de la population carcérale fragilise un système déjà surpeuplé qui a été conçu pour environ 10 000 prisonniers.

40. Les détentions arbitraires par les forces de l'ordre et les forces de sécurité afghanes demeurent inquiétantes et ont un effet négatif sur l'état de droit et la confiance envers les structures judiciaires et sécuritaires. La MANUA a continué de recevoir des plaintes pour mauvais traitements, détention prolongée sans inculpation ni jugement, détention au secret et absence d'accès à un avocat de la défense dans les locaux de la Direction nationale de la sécurité et du Ministère de la justice. Des améliorations des conditions et du traitement réservé aux détenus ont été constatées dans certains établissements, notamment lorsque des projets de renforcement des capacités et des infrastructures ont été lancés. À la fin de 2010, la Direction nationale de la sécurité a établi une commission de contrôle pour examiner les conditions de détention et les allégations de mauvais traitements infligés aux détenus dans l'ensemble du pays.

41. Les efforts déployés pour stimuler la participation de la société civile aux processus de paix, de réintégration et de réconciliation se sont intensifiés. La MANUA a facilité l'implication de la société civile dans le domaine de la justice transitionnelle au titre du Programme afghan pour la paix et la réintégration. Des groupes de la société civile se sont mobilisés en faveur de l'application des recommandations faites lors de leur conférence de novembre 2010 sur la paix, la justice et la réconciliation, qui était coparrainée par la MINUA. Une demande pour un dialogue régulier a été communiquée au Haut Conseil pour la paix et à son secrétariat commun. La MANUA a en outre soutenu les efforts faits par la société civile pour aider les comités provinciaux pour la paix et la réintégration. L'objectif commun est de garantir que les mécanismes du Programme afghan pour la paix et la réintégration n'empêchent pas les victimes de violations graves des droits de l'homme de demander justice, maintenant ou plus tard.

42. La MANUA et les donateurs internationaux ont collaboré avec le Gouvernement afin de répondre à l'engagement pris dans le Processus de Kaboul de prévoir un mécanisme de financement dans le budget national pour la Commission indépendante des droits de l'homme, afin de préserver l'indépendance financière et opérationnelle de la Commission. Le 13 décembre 2010, le Ministère des finances a annoncé que le Gouvernement avait alloué 1 million de dollars à la Commission, sous réserve de l'approbation parlementaire du budget pour l'exercice 2011-2012.

43. Le 30 janvier 2011, le Plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs dans les Forces afghanes de sécurité nationale a été signé par le Ministère des affaires étrangères et mon Représentant spécial, en présence de ma Représentante spéciale pour les enfants dans les conflits armés, Radhika Coomaraswamy. Le Gouvernement s'est engagé à prévenir le recrutement de mineurs dans l'armée, la police, les services de renseignement et les forces de police locales. Il s'est également engagé à aborder les questions de violence sexuelle contre les enfants par les forces de sécurité ainsi que les meurtres et mutilations qui sont contraires au droit international humanitaire. Ma Représentante spéciale pour

les enfants dans les conflits armés a obtenu de l'ouléma Shura (Conseil des religieux), du Haut Conseil pour la paix, de la Force internationale d'assistance à la sécurité, du Haut-Représentant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), des donateurs et des défenseurs des droits de l'homme l'assurance qu'ils soutiendraient le Plan d'action. Le Haut Conseil pour la paix a reconnu la nécessité d'incorporer la réintégration des enfants dans le Programme afghan pour la paix et la réintégration ainsi que d'amorcer un dialogue avec des acteurs non étatiques sur la libération immédiate des enfants intégrés dans leurs rangs.

44. Le 18 janvier 2011, le Comité des droits de l'enfant a examiné le rapport initial de l'Afghanistan sur son application des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Une délégation gouvernementale de haut niveau, dirigée par le Ministre adjoint de la justice, s'est rendue à Genève à cette occasion. Le débat a été axé sur l'absence apparente de coordination et de contrôle par le Gouvernement des nombreuses lois, politiques, stratégies et programmes concernant les enfants.

45. La Commission afghane indépendante des droits de l'homme a perdu son Commissaire aux droits de l'enfant, Hamida Barmaki, le 28 janvier, lors d'une attaque à Kaboul. M^{me} Barmaki avait joué un rôle important dans la conclusion d'accords entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour prévenir les violences sexuelles à l'égard des enfants et le recrutement de mineurs dans les Forces afghanes de sécurité nationale.

46. Le Ministère de l'éducation, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), soutient 4 000 comités de gestion des établissements scolaires dans des zones dangereuses où environ 300 à 670 écoles qui avaient été fermées par les insurgés ces dernières années ont été rouvertes. Le Ministre de l'éducation estime qu'il s'agit d'un changement important, l'opposition armée semblant avoir modifié sa position sur l'éducation des filles.

47. À la demande du Gouvernement afghan, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a mis sur pied le programme d'appui des Nations Unies pour l'aide aux personnes handicapées en Afghanistan en janvier 2011. Ce programme pluriannuel fournit un appui aux ministères du travail, des affaires sociales, des martyrs et des personnes handicapées, de l'éducation et de la santé publique pour préparer la mise en œuvre du plan national d'action pour les personnes handicapées. Il aide le Gouvernement à développer ses capacités et les structures nécessaires pour améliorer l'accessibilité et les services proposés aux personnes handicapées dans tout le pays.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et cohérence de l'aide

48. Au cours de la période considérée, le Gouvernement afghan a poursuivi la mise en œuvre du Processus de Kaboul, dont un élément clef est la mise au point de 22 programmes nationaux prioritaires qui constituent l'épine dorsale du plan de développement hiérarchisé de l'Afghanistan. Ces programmes s'inspirent d'activités existantes et de programmes nationaux qui, comme le Programme national de solidarité, ont montré leur efficacité sur le terrain. Ils comprennent aussi de nouveaux projets tels que la mise en place d'un dispositif politique et législatif pour encadrer le développement des industries d'extraction en Afghanistan. Les résultats

attendus, les délais de réalisation et le montant des fonds à obtenir des donateurs sont définis dans la stratégie triennale mise au point pour chacun des programmes. Le Gouvernement a constaté que l'un des obstacles à la mise au point de programmes nationaux conformément au calendrier ambitieux adopté à la Conférence de Kaboul en juillet 2010 était l'insuffisance de ses capacités techniques.

49. Six programmes nationaux prioritaires ont été élaborés et chiffrés, et des consultations avec les bailleurs de fonds sont en cours. Deux d'entre eux ont été approuvés et lancés : le programme de gestion des finances publiques et de réforme économique et le programme afghan pour la paix et la réintégration. Le programme de gestion des finances publiques est jugé stratégique à la fois par le Gouvernement afghan et par la communauté internationale car la réussite de tous les autres en dépend; sans la capacité effective de planifier et d'exécuter des budgets, les ministères auront beaucoup de mal à fournir à la population les services dont elle a le plus besoin. De plus, une bonne gestion des finances publiques est un préalable à l'allocation par les donateurs de fonds destinés au budget de l'État. L'expérience acquise à ce jour dans la mise en place de ce programme prioritaire montre qu'il importe que les ministères concernés et les donateurs partenaires se consultent au plus tôt si l'on veut que les priorités du Gouvernement s'appuient sur un consensus et sur des engagements financiers.

50. Au mois de février, le Président Karzaï a invité les donateurs internationaux à soutenir prioritairement la réforme de la fonction publique de manière à assurer une bonne gouvernance et la prestation des services publics essentiels. Pour faire avancer le Processus de Kaboul, il va falloir renouveler et coordonner les mesures de soutien à l'administration et au système de finances publiques à tous les niveaux de l'État en 2011.

51. L'engagement pris par les partenaires internationaux d'acheminer progressivement 50 % de l'aide au développement par le biais du budget de l'État afghan et d'en consacrer 80 % aux programmes prioritaires du Gouvernement reste crucial, tant pour le Gouvernement que pour les donateurs. Afin de finaliser l'élaboration du budget national pour l'année 1390 du calendrier afghan (21 mars 2011-19 mars 2012), qu'il a présenté au Parlement le 8 février, le Gouvernement a engagé des discussions bilatérales avec tous les partenaires de développement sur les engagements financiers actuels et prévus. Les acteurs internationaux se sont dits préoccupés par le fait qu'il n'existait toujours pas de programme de pays du Fonds monétaire international (FMI), ce qui pourrait nuire au financement du développement et à la réalisation des objectifs de mise en conformité. La création d'un nouveau programme demeure subordonnée à la conclusion d'un accord entre le Gouvernement et le FMI sur le sort à réserver à la Banque de Kaboul, déclarée en faillite. Une mission du FMI s'est rendue à Kaboul à la mi-février pour poursuivre les négociations avec le Gouvernement. Bien qu'il y ait eu consensus sur l'idée que la vente de la banque était le moyen plus rapide de résoudre la crise, aucun accord n'a été trouvé sur les modalités de financement de cette vente. Faute de programme du FMI, il est question de différer des décaissements d'environ 70 millions de dollars au titre du volet incitatif du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, qui finance directement la réforme de la politique et de la gouvernance économiques menée par l'État. De futurs décaissements au titre du mécanisme de financement des frais de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale sont également à l'examen. Il n'est pas exclu que les donateurs bilatéraux

doivent suspendre ou réaffecter leur aide si aucun accord n'est trouvé sur la Banque de Kaboul et la teneur d'un nouveau programme de pays du FMI.

52. Le séminaire gouvernemental organisé à Jalalabad du 10 au 12 février était notamment motivé par la nécessité de maintenir l'élan politique autour du plan de développement hiérarchisé afin de pouvoir faire face aux grands problèmes en matière de sécurité, de politique et de gouvernance. Il a rassemblé 22 ministres et hauts fonctionnaires qui ont examiné les progrès accomplis en ce qui concerne les programmes nationaux et l'exécution du budget, et débattu du processus de transition. Le cadre d'examen et de suivi dans lequel travaille le Gouvernement est celui élaboré par le Ministère des finances à partir des plans d'action glissants sur 100 jours établis pour chaque programme national prioritaire. Ce cadre de suivi intègre notamment les engagements pris par le Gouvernement aux conférences tenues à Londres et à Kaboul en 2010 et sert aussi de référence pour l'examen réalisé par le Conseil commun de coordination et de suivi.

53. Le transfert aux autorités afghanes des responsabilités principales en matière de sécurité (*Inteqal*), qui est l'un des éléments clefs du Processus de Kaboul au sens large, est passé à la vitesse supérieure au cours des premiers mois de l'année 2011. La sélection d'un premier groupe de candidats au transfert repose sur des évaluations mensuelles faites à l'échelon des provinces et des districts par la FIAS et par le Gouvernement, et est dirigée par M. Ashraf Ghani, Chef de la Commission de coordination de la transition. Avec l'assistance de la MANUA, M. Ghani s'est rendu dans les provinces de Bamiyan, Herat, Badghis et Badakhshan pour y évaluer les conditions relatives à la situation politique, à la sécurité, au développement et à la gouvernance, et pour faire le point sur les menaces, les risques et les perspectives d'avenir qui caractérisent chaque province. Les membres de la FIAS et leurs homologues afghans ont insisté sur les bienfaits de leur coopération et sur leur entente au sujet de l'état de préparation des districts, des provinces et des communes à la transition.

54. Chacun s'accorde à penser que la viabilité à long terme du transfert dépend des progrès accomplis parallèlement dans les domaines du développement, de l'état de droit et de la gouvernance. Le Gouvernement a insisté sur le fait que le transfert s'inscrivait dans une entreprise plus ambitieuse de transformation de l'État afghan s'appuyant sur des partenariats à longue échéance avec la communauté internationale. Les liens entre le transfert et les priorités nationales de développement de l'Afghanistan ont été examinés lors du séminaire gouvernemental susmentionné. Les participants sont tombés d'accord sur le fait que les trois prochaines années offrent une possibilité stratégique de faire converger l'action gouvernementale et celle de la communauté internationale autour d'un ensemble de priorités claires, au moyen de programmes nationaux à même d'améliorer concrètement la situation de la population des villes comme des campagnes. Ils ont en outre souligné que des initiatives plus ciblées et mieux coordonnées étaient nécessaires pour appuyer le développement des infrastructures. Le Gouvernement a insisté sur la nécessité d'éviter de créer des structures et des procédures parallèles pendant la période de transition, en particulier au niveau infranational. La planification de la transition dépend de trois facteurs décisifs : l'appui que les équipes de reconstruction de province apporteront aux autorités locales aux échelons de la province et du district, leur respect des priorités gouvernementales et des mécanismes budgétaires pour ce qui est des activités et des financements, et le

transfert progressif aux institutions afghanes des fonctions que celles-ci n'assument pas encore.

55. La MANUA prête son concours à l'application des décisions gouvernementales et au processus de planification dans lequel sont engagés la FIAS et le Gouvernement. Sa conception de la transition repose sur trois principes : l'exercice de responsabilités par les Afghans et leur participation à la transition, le souci de viabilité à long terme dans la planification et la mise en œuvre des projets, et la complémentarité entre les principaux acteurs. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Afghanistan passent en revue leurs activités sectorielles et leur présence locale afin de faire le point sur leurs atouts compte tenu de l'accessibilité et du niveau des besoins, en s'attachant aux provinces stables mais insuffisamment desservies. Dans ces domaines, l'ONU intensifiera l'aide qu'elle apporte aux autorités locales pour recenser et planifier les priorités et les besoins locaux, et assurer une coordination efficace des acteurs du développement implantés localement.

56. La MANUA a continué de veiller à assurer la cohérence de la planification et de la prestation de l'aide en défendant l'idée que la coordination de l'aide devait être assurée et dirigée par les Afghans. Elle organise, en alternance avec le Ministère des finances, la réunion hebdomadaire des responsables d'organismes donateurs et prête son concours aux consultations tenues par le Gouvernement avec des partenaires donateurs sur les programmes nationaux prioritaires, par exemple en désignant, à l'intention des donateurs, des correspondants locaux chargés de coordonner les contributions des partenaires internationaux. La multiplicité des mécanismes officiels et officieux de coordination de l'aide à Kaboul pose un problème. La MANUA travaille avec le secrétariat du Conseil commun de coordination et de suivi au Ministère des finances, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds, pour rationaliser le système de coordination et établir un dialogue régulier avec les ministères d'exécution et les partenaires donateurs, en s'attachant à ce que le Conseil commun puisse jouer le rôle renforcé de contrôle et de suivi que lui confère le Processus de Kaboul.

57. Le mandat révisé du Conseil commun prévoit la participation de représentants de la société civile et du secteur privé. La MANUA a soutenu les réseaux de la société civile afghane en créant pour eux un mécanisme de représentation audit conseil. Pour l'élaboration de programmes nationaux prioritaires, le Ministère des finances, épaulé par la MANUA, a mis sur pied une équipe spéciale chargée de consulter les organisations de la société civile dont beaucoup seront des partenaires décisifs dans la mise en œuvre des programmes au niveau local. Un processus analogue est en cours pour les réseaux du secteur privé.

58. À l'échelon infranational, les bureaux de la MANUA continuent de collaborer étroitement avec les conseils pour le développement des provinces, le Ministère de l'économie et les groupes de travail des ministères d'exécution de manière à appuyer la coordination en matière de planification du développement des provinces et à assurer la cohérence avec l'appui fourni par les équipes de reconstruction de province et les bailleurs de fonds. Les bureaux locaux de la MANUA ont organisé des ateliers dans les provinces de Kapissa, Parwan et Wardak avec les conseils pour le développement de ces provinces et des groupes de travail sectoriels dans le but d'améliorer la compréhension des fonctions de chacun et les relations entre les différents acteurs pour ce qui est de la planification et de la réalisation des projets de

développement. Dans la province de Paktiya, les bureaux locaux de la MANUA ont élaboré, en collaboration avec les autorités locales et les équipes de reconstruction de province, des procédures pour l'exécution des projets qui vont être reprises dans d'autres provinces du sud-est. Le bureau local de la province de Herat a secondé le Gouverneur et les représentants des ministères concernés dans l'examen des mécanismes de coordination de l'aide à l'échelon provincial.

59. Il est essentiel, comme me l'a demandé le Président Karzaï à la Conférence de Kaboul, de renforcer la cohérence de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour contribuer à améliorer la coordination de l'aide par le Gouvernement. À cet égard, l'élaboration d'un cadre stratégique intégré est un premier pas. Ce dispositif, qui fait fond sur les initiatives prévues dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le mandat de la MANUA, tient compte des grands principes de l'ONU en matière de développement et d'action humanitaire. Les critères retenus pour déterminer l'orientation du cadre stratégique intégré pour l'Afghanistan sont la conformité avec le Processus de Kaboul, les domaines dans lesquels l'Organisation possède des atouts et les secteurs où les synergies internes peuvent encore être renforcées. Cinq domaines prioritaires ont été recensés : paix, réconciliation et réintégration, gouvernance et état de droit, droits de l'homme, moyens de subsistance durables, et santé maternelle et néonatale. En outre, dans la province de Deykandi, l'équipe de pays des Nations Unies, sous la direction d'ONU-Femmes, a commencé à appliquer à titre expérimental le plan national d'action pour les femmes d'Afghanistan selon la stratégie « Unis dans l'action » des Nations Unies. Seize organismes des Nations Unies ont adopté un cadre d'intervention commun pour lequel un plan d'application est en cours d'élaboration. L'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le FNUAP ont dépêché des équipes d'intervention rapide pour répondre à des besoins médicaux et sociaux immédiats. Dans le respect du principe visant à favoriser l'exercice des responsabilités par les Afghans et leur participation à la transition, le Ministère de la condition féminine a reçu de l'aide pour mobiliser 12 ministères et administrations en vue de sensibiliser les fonctionnaires locaux et de déterminer les mesures à même de satisfaire les besoins locaux dans la province de Deykandi.

V. Aide humanitaire

60. Au cours de la période considérée, les besoins humanitaires sont restés importants en Afghanistan. La détérioration des conditions de sécurité a empêché les équipes humanitaires de se rendre auprès des populations démunies sans courir de risque. La moitié seulement du territoire est accessible aux organisations humanitaires. Les graves problèmes de protection n'ont pas changé par rapport à la situation décrite dans mon rapport sur les enfants et les conflits armés en Afghanistan (S/2011/55). Par ailleurs, les faibles chutes de neige de cet hiver aggravent le risque de sécheresse et de crues soudaines. Le problème des personnes déplacées et les obstacles à la réinsertion des réfugiés rapatriés restent un sujet de préoccupation. Actuellement, on estime que 8 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire, auxquelles il faut ajouter plus d'un million de personnes nécessitant une aide agricole d'urgence. En 2011, pour faire face à l'augmentation des besoins humanitaires, l'équipe de pays humanitaire a recentré l'Appel global pour l'assistance humanitaire d'urgence à l'Afghanistan sur les activités destinées à sauver des vies et à préserver les moyens de subsistance, la préparation aux

situations d'urgence et la planification des interventions d'urgence. L'Appel global, d'un montant total de 657 millions de dollars, est actuellement financé à hauteur de 31 %.

61. L'Afghanistan a le taux de mortalité maternelle le plus élevé du monde. Une femme sur 11 y est condamnée à mourir d'une grossesse ou d'un accouchement et un enfant sur cinq y meurt avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans. Le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale et le Programme commun ONUSIDA en Afghanistan élaborent un plan d'action commun pour 2011-2013, qui vise à aider le Ministère de la santé publique à améliorer la santé maternelle et néonatale, laquelle est aussi une priorité du cadre stratégique intégré.

62. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a continué de fournir une aide alimentaire ciblée entre décembre 2010 et février 2011. Quelque 260 000 écoliers ont reçu des biscuits protéinés, plus de 300 000 femmes et membres de groupes marginalisés ont été aidés dans le cadre d'activités vivres contre formation, 600 000 personnes ont bénéficié de programmes vivres contre travail et près de 25 000 tuberculeux ont reçu une assistance. Dans le cadre de l'initiative « Achats au service du progrès », le PAM a acheté du blé à des petits producteurs et soutient la production locale de biscuits protéinés. Il a également obtenu du Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage 13 000 tonnes de blé afghan pour alimenter la réserve céréalière stratégique du pays.

63. Depuis neuf ans, 5,5 millions de réfugiés ont regagné l'Afghanistan, ce qui représente plus de 20 % de la population totale du pays. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que beaucoup d'entre eux (probablement 40 %) ont encore besoin d'une aide à la réinsertion et qu'un grand nombre (probablement 28 %) a désespérément besoin d'une aide humanitaire. Il a lancé des projets pilotes de surveillance en vue de déterminer l'ampleur du problème et d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la réinsertion des rapatriés. Pendant la période considérée, le HCR a aidé au rapatriement volontaire de 351 Afghans et a, en 2010, distribué des articles non alimentaires de première nécessité et des équipements d'hiver à 35 369 familles de rapatriés et de déplacés (soit 212 000 personnes). À la mi-décembre 2010, il avait en outre achevé la construction de 3 687 abris, ce qui porte à plus de 17 000 le nombre d'abris construits depuis janvier 2010.

64. Les déplacements résultant du conflit ont augmenté en 2010 et continué de croître en janvier 2011. Il y aurait actuellement 360 000 personnes déplacées en Afghanistan, dont 102 000 du fait du conflit. Rien qu'en janvier 2011, 12 122 personnes auraient été déplacées à cause du conflit. Le HCR coordonne les activités de protection des personnes déplacées et d'aide à celles-ci, notamment en facilitant les retours volontaires au lieu d'origine quand les conditions le permettent. Pour mieux appréhender les déplacements urbains et faire face aux besoins de protection des personnes déplacées, le HCR, la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et les ministères concernés commencent actuellement à recenser les besoins de protection dans les camps sauvages de Kaboul.

65. Le Centre de coordination de la lutte antimines en Afghanistan, qui est financé par l'ONU, a réalisé une étude des moyens de subsistance et une analyse des effets du déminage pour évaluer les conséquences socioéconomiques de cette activité. Le Centre aide le service gouvernemental de déminage à recenser les zones déminées. Le nombre de victimes de mines a été sensiblement réduit et la majorité (74 %) des

accidents recensés en 2010 étaient dus à des munitions et autres restes explosifs de guerre non explosés plutôt qu'à des mines. Pour tenir compte de cette tendance, le Centre s'emploie à réajuster les programmes en collaboration avec les partenaires opérationnels concernés.

VI. Lutte contre les stupéfiants

66. En janvier 2011, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a publié son enquête de 2010 sur la production d'opium en Afghanistan, dans laquelle il met en garde contre une augmentation potentielle des prix de l'opium qui pourrait encourager les agriculteurs à planter davantage de pavot à opium. En 2010, le prix moyen de l'opium sec au départ de la ferme à l'époque de la récolte était de 169 dollars le kilo, ce qui représente une augmentation de 164 % par rapport à 2009 où le prix était de 64 dollars le kilo. Cette importante augmentation des prix au niveau local ne s'est pas traduite par une augmentation du même ordre dans les pays voisins. Les prix sont restés relativement stables au-delà des frontières. De ce fait, les organisations criminelles afghanes ont vu leurs revenus issus de l'économie de l'opium se réduire de moitié en 2010. La valeur totale des exportations d'opium et d'héroïne s'est élevée à 1,4 milliard de dollars en 2010 contre 2,9 en 2009, soit une baisse de 50 %.

67. En janvier également, le ministère chargé de la lutte contre les stupéfiants a organisé, en collaboration avec l'UNODC, un point de presse sur l'enquête hivernale d'évaluation sommaire de la production d'opium de 2011 pour les provinces du centre, de l'est, du sud et de l'ouest du pays. La principale conclusion était que l'on pouvait s'attendre à une légère diminution des cultures d'opium dans ces régions en 2011 malgré le niveau élevé des prix. Cette évolution semble résulter d'une combinaison de facteurs dont le temps sec, la lutte contre la culture du pavot à opium et les cultures de substitution licites. Cela étant, il ressort de l'enquête que la culture du pavot à opium devrait augmenter dans les provinces occidentales de Farah, Herat, Ghor et Nimroz. Il en va de même pour les provinces orientales et centrales de Nangarhar, Kounar, Laghman, Kaboul et Kapissa. La culture du pavot pourrait reprendre dans les provinces de Kapissa et de Ghor et leur coûter leur statut de province sans pavot. En revanche, les autres provinces du centre et de l'est qui avaient abandonné cette culture en 2010 devraient conserver leur statut. Le prix actuel élevé de l'opium n'a pas entraîné d'augmentation des cultures dans les provinces de Helmand et de Kandahar où la production est la plus élevée. On s'attend même à ce que celle-ci y diminue en 2011.

68. En décembre 2010, un cours de formation a été organisé par des Afghans à l'intention d'autres Afghans afin de sensibiliser les différents services afghans de maintien de l'ordre et d'accroître leurs capacités de détection, l'accent étant mis sur la lutte contre le trafic de composants chimiques utilisés dans la fabrication de l'héroïne et d'autres stupéfiants, mais aussi d'engins explosifs improvisés. Toujours en décembre 2010, le bureau de pays de l'UNODC pour l'Afghanistan a inauguré à Torkham, point de passage entre l'Afghanistan et le Pakistan, son premier bureau de liaison frontalier qui a pour fonction d'appuyer la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

69. D'après une étude récente de l'UNODC sur les prisons, 30 % des détenus actuels ont été condamnés pour consommation ou trafic de stupéfiants. L'UNODC

fait campagne en faveur de solutions de substitution au plus près des besoins de la population (centres de désintoxication, centres d'accueil, asiles de nuit ou équipes d'information itinérantes, notamment) et appuie l'action du Gouvernement en ce sens.

VII. Appui à la Mission

70. Je remercie les États Membres d'avoir approuvé le projet de budget de la MANUA pour 2011, grâce auquel la Mission va pouvoir continuer de s'acquitter de son mandat. La MANUA opère toujours dans des conditions de sécurité difficiles. Les conséquences de la nature changeante des risques qui pèsent sur le personnel des Nations Unies en Afghanistan peuvent et doivent être atténuées grâce à l'affectation de ressources suffisantes pour maintenir les activités de la Mission partout où cela est possible. Conformément à la recommandation du Département de la sûreté et de la sécurité, la MANUA continue de mener à bien des projets d'amélioration de la sécurité dans l'ensemble du pays tout en renforçant son action et en élargissant la portée.

71. Les récents attentats-suicides commis à Kaboul mentionnés plus haut et l'attaque du 23 octobre 2010 contre le complexe des Nations Unies à Herat dont il est rendu compte dans le précédent rapport montrent qu'il faut prendre des mesures adaptées d'atténuation des risques qui passent par la mise en œuvre d'un programme de renforcement de la sécurité pour tous les bureaux des Nations Unies dans le pays. Un complexe sécurisé est en construction à Kandahar, sur un terrain fourni à titre gracieux par le Gouvernement afghan. Les bureaux régionaux de la MANUA à Bamiyan et Mazar-e Charif travaillent actuellement sur des projets de construction de complexes de ce type. Quant au nouveau complexe Alpha de Kaboul, il est maintenant pleinement opérationnel et les travaux de sécurisation d'autres installations de la MANUA à Kaboul, ainsi que de logements supplémentaires, se poursuivent comme prévu.

72. J'ai par ailleurs le plaisir d'annoncer que le pourcentage de postes vacants à la MANUA était de 32 % au 31 janvier 2011 en ce qui concerne les fonctionnaires internationaux (contre 35 % en octobre 2010) et qu'il était de 20 % pour l'ensemble du personnel. À cet égard, je tiens à remercier les États Membres de nous avoir aidés à harmoniser les conditions de service des fonctionnaires du système des Nations Unies en poste dans des lieux d'affectation classés difficiles, comme c'est le cas en Afghanistan, car le maintien en place de personnel expérimenté est tout aussi important que le recrutement de nouveaux fonctionnaires.

73. Le Bureau d'appui de la MANUA au Koweït a été officiellement créé. Les fonctionnaires de la Mission affectés au Koweït apportent un appui administratif à leurs collègues qui travaillent dans la zone de la Mission. En ce qui concerne les communications et l'informatique, des systèmes de continuité des opérations et de reprise après sinistre ont été mis en place et fonctionnent. En étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et le Département de l'appui aux missions, la MANUA étudie les économies qui pourraient résulter de l'installation des bureaux d'appui des deux missions au même endroit. Au Koweït, les deux missions ont déjà en commun les serveurs et moyens de communication satellitaires, ainsi que des programmes de renforcement des capacités et de formation.

VIII. Observations

74. Il y a à peine cinq mois, lors du sommet de l'OTAN à Lisbonne, l'Afghanistan et les pays fournisseurs de contingents de la FIAS sont convenus d'un plan de route pour le transfert aux institutions afghanes de la pleine responsabilité de la sécurité sur tout le territoire national. Une démarche globale a été retenue pour assurer cette transition, sachant que les progrès accomplis dans le secteur de la sécurité ne pourront être viables sans une gestion saine des affaires publiques et la volonté à long terme de promouvoir le développement économique. Cette démarche est conforme aux accords des conférences de Londres et de Kaboul et au processus dit de Kaboul pour la mise en œuvre des engagements mutuels correspondants. Un certain nombre de mesures ont été prises par toutes les parties pour promouvoir ce processus. Le Président Karzaï devrait annoncer le 21 mars, à l'occasion du nouvel an afghan, une première liste de districts et provinces qui commenceront à assumer la pleine responsabilité afghane de la sécurité.

75. Les premières étapes de la transition illustrent la capacité des Afghans de dicter la voie que devra suivre leur propre développement. L'objectif recherché est celui d'un avenir qui transcende les conflits du passé en faisant fond sur la richesse de la culture, de l'histoire et des traditions nationales. Par sa générosité, la communauté internationale continuera de contribuer de façon décisive à la réussite de cette transition. Elle devra, de façon tout aussi essentielle, garder à l'esprit que ses bonnes intentions peuvent parfois compromettre les capacités afghanes et se montrer disposée à accepter que des solutions afghanes soient apportées aux problèmes afghans. Le plein exercice de sa souveraineté par l'Afghanistan est non seulement un droit mais aussi une responsabilité envers le peuple afghan. C'est à l'aune de ce critère, tout particulièrement, que le succès de la transition sera mesuré.

76. Malgré ces avancées, de nombreux obstacles se dressent sur la voie de la transition, dont deux problèmes urgents qui doivent absolument être réglés. Le premier concerne la situation tendue entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire concernant le parlement. Si elle perdure ou débouche sur une crise politique persistante, cette situation nuira à la crédibilité, à l'efficacité et à l'ouverture sans exclusive dont le Gouvernement afghan doit faire montre pour conduire la transition. Il ne fait pas de doute que les opérations électorales ont été entachées d'irrégularités, bien que cela n'ait été ni étonnant ni inédit. L'ONU estime que les institutions électorales se sont acquittées louablement de leurs tâches étant donné les circonstances. Il ne fait également pas de doute que les résultats électoraux, à l'image de l'instabilité régnant dans le pays, ont produit un parlement où la population pachtoune dans certaines régions est moins bien représentée qu'auparavant. C'est un problème qu'il faut à l'évidence régler, mais la façon d'y remédier aura des répercussions sur le processus de transition en particulier, et sur la future stabilité de l'Afghanistan en général. Mon Représentant spécial a travaillé en collaboration étroite avec toutes les parties pour trouver une solution appropriée, tout en faisant essentiellement valoir que cette solution ne devrait pas saper les institutions électorales, le principe de séparation des pouvoirs consacré dans la Constitution, et la confiance de la communauté internationale ou celle, a fortiori, du peuple afghan.

77. Le deuxième obstacle immédiat à la mise en œuvre du processus de Kaboul est l'impasse qui concerne la Banque de Kaboul. Cette situation a notamment des incidences sur l'alignement sur les programmes prioritaires de l'Afghanistan de

l'aide que les partenaires internationaux doivent apporter. Le retard apporté au règlement de cette question menace de compromettre les espoirs de croissance économique nourris par le Gouvernement et les progrès que celui-ci a enregistrés dans l'élaboration des programmes prioritaires nationaux. Ces attermoissements amenuisent la confiance dans le système financier du pays et empêchent fondamentalement de mettre la dernière main à l'accord sur un programme de pays du FMI. Sans un tel programme, il sera difficile aux partenaires internationaux d'honorer l'engagement pris à la Conférence de Kaboul de canaliser les fonds nécessaires par le budget de l'État. Si l'on y ajoute l'incertitude qui pèse sur les mesures de sécurité devant accompagner les projets de développement par suite de l'adoption du décret présidentiel n° 62 concernant le démantèlement des sociétés privées de sécurité – en dépit des efforts déployés en vue d'un règlement satisfaisant –, c'est tout le financement nécessaire pour mettre en œuvre les priorités de développement arrêtées par le Gouvernement et les engagements pris pour canaliser l'aide des donateurs par le budget de l'État, qui sont ainsi remis en question.

78. La complexité de ces deux problèmes, tout comme l'importance de leur règlement pour l'avenir de l'Afghanistan, ne saurait être sous-estimée.

79. L'ONU entend continuer à soutenir le processus de Kaboul, dans le cadre d'un partenariat constructif, global, transparent, pragmatique et complémentaire avec toutes les parties intéressées, à commencer par le Gouvernement et le peuple afghans, ainsi qu'avec tous les acteurs internationaux et partenaires du développement. Notre approche du processus de Kaboul et de la transition repose sur trois principes essentiels : la transition doit être prise en mains par les Afghans; elle doit être planifiée et mise en œuvre dans une optique de viabilité; et elle doit garantir la défense et la promotion des droits de tous les Afghans. Les organismes des Nations Unies en Afghanistan peuvent fournir un appoint et donner un surcroît de valeur aux efforts déployés par le pays et par l'OTAN avec FIAS dans des secteurs précis – dont l'aide à la médiation et au règlement des litiges au niveau local; la promotion et la surveillance des droits de l'homme; l'assistance technique pour le renforcement des capacités nationales concernant les services de base et la gestion des catastrophes naturelles, dans les limites des fonds et ressources dont disposent les membres de l'équipe de pays des Nations Unies; et l'appui à la coordination sous direction afghane de l'aide internationale au développement à tous les niveaux de l'État. L'Organisation privilégiera les secteurs où des besoins se font sentir et où les conditions de sécurité et d'accès lui permettront d'optimiser ses efforts et de renforcer sa présence, si nécessaire. Elle continuera également à appliquer le principe de l'unité d'action des Nations Unies et à œuvrer pour une cohérence accrue des efforts menés en Afghanistan, ainsi que je m'y suis engagé auprès du Président Karzaï.

80. La transition est désormais principalement axée sur la sécurité et les progrès ne pourront s'inscrire dans la durée que s'ils s'accompagnent d'un processus politique ouvert à tous. Cela permettrait à tous les Afghans de devenir partie prenante des activités prévues par le processus de Kaboul. Avec la convocation de la Jirga consultative de paix, la création du Haut Conseil pour la paix et l'adoption et la mise en œuvre progressive du Programme de paix et de réintégration, le Gouvernement afghan a montré la voie à suivre pour promouvoir le dialogue entre les Afghans. Il faut conserver cet élan imprimé par le Président Karzaï lors de sa deuxième investiture. Toutes les parties doivent démontrer au peuple afghan qu'elles

ont l'intention de favoriser et d'intensifier l'unité d'action de façon à servir l'objectif de la coexistence pacifique de toutes les composantes de la société afghane.

81. Le fait que le coût humain du conflit augmente, ce qui ne laisse pas d'être préoccupant, s'explique par la recrudescence des opérations militaires et par un plus grand recours aux engins explosifs improvisés et à la poursuite des attentats-suicides. Le sort des civils afghans, les principales victimes du conflit, doit guider non seulement le renforcement des mesures prises pour protéger les civils et veiller au respect des instruments juridiques internationaux par toutes les parties, mais aussi la recherche d'une solution politique qui permettra à tous les Afghans, hommes et femmes, filles et garçons, de s'associer à la transition vers la stabilisation de leur pays, d'être à l'abri de la violence et de jouir des droits fondamentaux qui sont les leurs.

82. Avec la poursuite des initiatives de réintégration, les mesures de renforcement de la confiance peuvent faciliter et renforcer le dialogue entre les Afghans. J'encourage donc les membres du Conseil de sécurité à prendre en considération l'importance politique et la signification des régimes de sanctions établis par le Conseil dans sa résolution 1267 (1999) et dans ses autres résolutions sur la question lors de leur examen de la situation.

83. Grâce au Groupe de soutien « Salaam » décrit dans le présent rapport, la MANUA a les moyens d'offrir ses bons offices et d'exécuter son mandat de sensibilisation politique ainsi que de proposer et de promouvoir des mesures de renforcement de la confiance afin de soutenir le Haut Conseil pour la paix, l'exécution du Programme de paix et de réintégration en Afghanistan et les progrès et la mise en œuvre des initiatives de réconciliation dirigées par les Afghans.

84. On ne peut assez insister sur les progrès que la stabilisation et la prospérité de l'Afghanistan apporteront aux pays voisins et à la région tout entière. Les échanges entre l'Afghanistan et les partenaires régionaux dans les domaines du commerce, du développement économique et du développement des infrastructures doivent être soutenus. Il doit en être de même des mesures prises par les pays de la région en faveur des initiatives de réconciliation dirigées par les Afghans. À cet égard, mon Représentant spécial continuera de jouer son rôle de coordination à l'échelon régional et de se rendre dans les pays de la région et dans les pays voisins afin de faciliter et de soutenir ces efforts.

85. Compte tenu de ce qui précède, il faudrait proroger le mandat de la MANUA, qui arrive à expiration le 23 mars 2011, pour une nouvelle période de 12 mois. Les éléments du mandat, comme décrits par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1917 (2010) pourraient continuer à guider les activités de la Mission en Afghanistan, compte tenu des faits nouveaux intervenus pendant l'année écoulée et des priorités de la Mission pour 2011.

86. Les composantes des Nations Unies en Afghanistan coopèrent largement et de façon constructive avec les autres entités internationales. Je tiens tout particulièrement à remercier le Haut-Représentant civil de l'OTAN et le Représentant spécial de l'Union européenne des liens de coopération étroite qu'ils ont noués avec mon Représentant spécial et son équipe.

87. Je tiens aussi à faire part de mes remerciements et de ma gratitude à mon Représentant spécial et Chef de la MANUA, Staffan de Mistura, pour son dévouement et ses qualités de décideur. Je salue aussi encore une fois tous les hommes et les femmes qui sont au service de l'Organisation en Afghanistan et qui œuvrent sans relâche et dans des conditions extrêmement éprouvantes en faveur de la paix, de la prospérité et de la stabilité en Afghanistan.

Annexe

Progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés

I. Sécurité

Objectif : institutions et mécanisme de sécurité afghans viables en mesure d'assurer la paix et la stabilité et de protéger le peuple afghan

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Accroissement des effectifs de la Police nationale afghane et de l'Armée nationale afghane, encadrés, formés et opérationnels au sein d'une structure convenue

- L'Armée nationale afghane et la Police nationale afghane sont bien parties pour atteindre en 2011 des chiffres de croissance s'établissant à 171 600 et 134 000, respectivement. En janvier 2011, les effectifs des Forces nationales de sécurité afghanes étaient de 152 000 pour l'Armée nationale afghane et 118 000 pour la Police nationale afghane.
- L'enquête réalisée par le PNUD en février 2011 sur l'image que le public a de la police révèle que la confiance de ce dernier dans les forces de police a crû de 34 % depuis 2009 (bien que le niveau de confiance du public au sein de la région méridionale ait baissé).
- Le 20 novembre 2010, les chefs d'État et de gouvernement des pays qui contribuent à Force internationale d'assistance à la sécurité mandatée par l'ONU et dirigée par l'OTAN ont adopté une déclaration dans laquelle ils indiquaient que le processus de transition était en bonne voie de commencer au début 2011 dans certaines provinces et districts. Il y ont en outre réaffirmé leur soutien à l'objectif du Président Karzaï visant à confier aux Forces nationales de sécurité afghanes le commandement et l'exécution des opérations de sécurité dans toutes les provinces d'ici à la fin de 2014.
- Le 6 février, le Président Karzaï a déclaré qu'il annoncerait la première phase de transition lors de la nouvelle année afghane, le 21 mars 2011.

Élaboration d'un plan de transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux forces afghanes, assorti de conditions

II. Paix, réintégration et réconciliation

Objectif : concertation nationale et recherche par les pays de la région de moyens de poursuivre un dialogue constructif et ouvert et d'encourager la création d'un environnement politique propice à la paix

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Élaboration et mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux de renforcement des efforts de paix, de réintégration et de réconciliation ouverts à tous

- La Jirga consultative de paix s'est tenue du 2 au 4 juin 2010 avec la participation de 1 600 représentants.
- Plus de 300 femmes (près de 25 % des participants) y ont pris part avec succès.

- Renforcement de la capacité des autorités afghanes de recueillir et de fournir des éléments d'information étayés, actualisés et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)
- Renforcement de l'adhésion du public au processus de paix grâce à une action menée à l'échelle des collectivités locales et avec la société civile
- Le Président Karzaï a publié le 29 juin 2010 un décret lançant officiellement le Programme afghan pour la paix et la réintégration.
 - Plus de 900 éléments antigouvernementaux ont rallié la structure instaurée dans le cadre du Programme afghan pour la paix et la réintégration.
 - Des contributions d'un montant de plus de 234 millions de dollars ont été annoncées en faveur du Programme afghan pour la paix et la réintégration, dont 134 millions de dollars ont déjà été versés.
 - Le Gouvernement afghan a constitué un groupe de travail de haut niveau chargé de compiler et de classer les informations destinées au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) pour étayer l'examen des demandes.
 - Le Haut Conseil pour la paix a été créé en septembre 2010. Des comités provinciaux pour la paix et la réintégration ont été mis en place dans 278 provinces. Le secrétariat conjoint envisage d'en modifier la structure et la composition, afin d'accroître la représentation des collectivités locales et des notables tribaux ainsi que celle des membres de la société civile, et de limiter à 25 membres la composition de chaque comité.
 - Les membres du Haut Conseil pour la paix ont effectué des visites très médiatisées à Herat, Kandahar, Jalalabad et Kunduz pour faire connaître le processus de paix et lui assurer un appui.
 - Les membres du Haut Conseil pour la paix se sont rendus en Iran, au Pakistan et en Turquie pour discuter du soutien que les pays de la région pourraient apporter aux efforts de paix et de réconciliation.
-

III. Gouvernance et renforcement des institutions

Objectif : élargissement de l'autorité du Gouvernement à l'ensemble du pays grâce à l'instauration d'institutions démocratiques, légitimes et responsables, jusqu'au niveau local, dotées des moyens de mettre en œuvre des politiques et de plus en plus en mesure de se prendre en charge

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Renforcement de la capacité des autorités afghanes et des institutions électorales indépendantes à gérer et à organiser des élections périodiques dignes de ce nom, compte dûment tenu de la participation des femmes et des quotas constitutionnellement garantis

- En 2010, la Commission du contentieux électoral comptait 3 commissaires afghans et 2 commissaires internationaux (contre 3 commissaires internationaux et 2 commissaires nationaux en 2009).
- Le nombre d'agents du personnel recrutés sur le plan international et nécessaires aux fins de l'appui technique à la Commission électorale indépendante a baissé par rapport à 2009.

	<ul style="list-style-type: none">• La Commission électorale indépendante s'est acquittée de ses fonctions dans les délais prescrits et conformément au calendrier électoral du 18 septembre 2010 arrêté pour les élections parlementaires.• Le quota de 68 sièges parlementaires pour les femmes a été atteint, 69 femmes ayant été élues.
Création d'un comité de suivi et d'évaluation et définition d'objectifs de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none">• Le Comité de suivi et d'évaluation a été légalement constitué par décret présidentiel. Trois membres afghans ont été nommés par le Président et 3 membres internationaux par la communauté internationale. Le démarrage de ses travaux a été retardé par le retrait inattendu d'un membre international.• Un consensus s'est dégagé autour de la question de l'établissement d'un secrétariat du Comité de suivi et d'évaluation dont le financement sera assuré par des donateurs internationaux par le biais d'un programme du PNUD.
Mise à la disposition des institutions chargées de la lutte contre la corruption des moyens de suivre la politique à cet égard au sein de toutes les instances gouvernementales	<ul style="list-style-type: none">• La Haute Autorité de contrôle soutenue par le Président coordonne le parachèvement du plan d'action gouvernemental de lutte contre la corruption (par exemple, les trois principales mesures adoptées par chaque ministère pour combattre la corruption).
Publication annuelle des déclarations de patrimoine souscrites par les agents de l'État	<ul style="list-style-type: none">• 1 995 hauts fonctionnaires, dont le Président, le Vice-Président et les ministres, ont déclaré leurs avoirs et les données recueillies ont été publiées dans la presse nationale.
Renforcement des moyens des fonctionnaires des administrations centrale, provinciale et des districts d'exercer leurs fonctions et de fournir des services	<ul style="list-style-type: none">• Depuis janvier 2010, l'Institut afghan de la fonction publique a organisé des stages de formation spécialisée de base à l'intention de 12 358 fonctionnaires dans tout le pays, et des stages de perfectionnement à l'intention de 4 814 autres.• L'Institut a inscrit 1 100 diplômés d'université à Kaboul et 2 000 autres au niveau infranational à son programme de stage destiné à attirer des candidats plus jeunes et dotés d'une bonne formation vers des carrières dans la fonction publique.
Transparence et efficacité accrues dans la nomination des agents de la fonction publique	<ul style="list-style-type: none">• Le Gouvernement afghan a institué par décret présidentiel un nouveau système de nomination fondé sur le mérite pour les gouverneurs de district et les vice-gouverneurs de province. La nomination des fonctionnaires n'obéira plus à des raisons politiques et se fera au rang de haut fonctionnaire.• 25 gouverneurs de district ont été recrutés grâce au nouveau mécanisme.• 45 avis de vacance de poste de gouverneur de district et 17 avis de vacance de poste de vice-gouverneur de province ont été publiés et les dossiers de candidature sont en cours d'examen.
Consolidation de la réforme de la fonction publique axée sur une approche globale du renforcement des capacités et sur une assistance technique financée par les donateurs	<ul style="list-style-type: none">• En 2010, 6 groupes supplémentaires de mise en œuvre et de gestion de la réforme ont été créés avec le concours financier de la communauté internationale pour appliquer et faciliter la réforme institutionnelle au niveau ministériel.

Exécution de la politique de gouvernance et élaboration d'un cadre de réglementation, de financement et de budgétisation, à l'échelon infranational

- La politique de gouvernance à l'échelon infranational a été approuvée le 22 mars 2010 en Conseil des ministres.
- La Direction indépendante de la gouvernance locale a achevé ses travaux relatifs au cadre de mise en œuvre de la politique de gouvernance et à l'institution d'un cadre de planification et de financement au niveau infranational.
- Elle a également établi une Commission législative infranationale et élaboré un plan de développement destiné à assurer la transition des conseils de développement communautaire aux conseils de village.
- Elle a en outre promulgué des lois relatives aux administrations locales, conseils de province, conseils de district, conseils de village et municipalités, actuellement examinées par les juristes de son service chargé de l'élaboration des politiques. Une fois examinés par le Ministère de la justice, les textes seront soumis au Conseil des ministres et au Parlement pour approbation.

Définition et publication des critères régissant les frontières administratives

- Aucun progrès notable n'a été fait à ce sujet.

Mise en place d'une infrastructure adaptée au fonctionnement des institutions gouvernementales, en particulier au niveau infranational

- Le Gouvernement afghan, avec le concours de partenaires internationaux, a construit au total 179 bureaux pour les administrations de district, dont 10 bureaux supplémentaires depuis janvier 2009.

Institution de systèmes judiciaires et pénaux crédibles et accessibles qui respectent et défendent les droits fondamentaux de tous les citoyens

- Les consultations relatives au projet de code de procédure pénale élaboré par le Ministère de la justice devrait s'achever en mars 2011, en vue de l'établissement de la version définitive du texte et de sa soumission au Parlement.
 - Accroissement du nombre de bureaux d'aide judiciaire du Ministère de la justice dans les provinces, passé de 1 en 2009 à 19, et du nombre d'avocats de l'aide judiciaire qui y sont employés, de 15 en 2009 à environ 65 à l'heure actuelle.
 - La prestation par les organisations non gouvernementales de services d'aide judiciaire reste à peu près au même niveau qu'en 2009. Il existe actuellement environ 190 avocats de l'aide judiciaire, contre 183 à la fin 2009.
 - L'examen des dossiers de réforme du système de rémunération et de classification a un peu progressé au niveau de la Cour suprême et Bureau du Procureur général, avec la création de groupes de gestion de la mise en œuvre des réformes.
 - La version finale de la première ébauche du programme triennal de droit et de justice pour tous a été établie et est en cours de traduction.
-

IV. Droits de l'homme

Objectif : respect accru des droits fondamentaux des Afghans, conformément à la Constitution afghane et au droit international, l'accent étant mis en particulier sur la protection des civils, la situation des femmes et des filles, la liberté d'expression et le respect du principe de responsabilité fondé sur la primauté du droit

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Diminution du nombre d'incidents découlant du recours illégal à la force et à l'intimidation contre les civils, découlant du respect du droit international par les acteurs concernés

- 7 120 civils afghans ont été tués et blessés, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2009. Les éléments antigouvernementaux ont été associés à 5 446 décès de victimes civiles (76 %). Au total, 840 décès de victimes civiles (12 %) ont été imputés aux forces progouvernementales. La responsabilité des 12 % restants n'a pas pu être établie.
- Les directives tactiques et les consignes générales appliquées par la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en 2010 ont permis de réduire les pertes civiles causées par les forces progouvernementales.
- Les campagnes de surveillance et de sensibilisation menées par la MANUA ont permis de mieux faire prendre conscience de la nécessité d'améliorer le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et ont contribué à influencer les politiques adoptées par les forces progouvernementales pour réduire le nombre de pertes civiles.

Sensibilisation accrue des Afghans à leurs droits et du Gouvernement à ses obligations

- La publication du rapport de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les pratiques traditionnelles préjudiciables et l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et les activités connexes de sensibilisation et de formation ont permis de mieux faire connaître ladite loi adoptée en août 2009.
- Les activités de sensibilisation de la MANUA ont favorisé le droit des femmes à participer à la vie politique lors des élections parlementaires de 2010.

Élargissement de l'impact des mesures juridiques et politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et renforcement du soutien dont ces mesures bénéficient

- Le Gouvernement a créé une Commission nationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à la suite de la promulgation de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et a, à ce jour, constitué 22 commissions provinciales.

Sensibilisation accrue aux mesures juridiques et politiques de lutte contre l'impunité et de promotion de la justice transitionnelle, et renforcement accru à ces mesures

- Le rapport de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les pratiques traditionnelles préjudiciables et l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, publié en 2010, a révélé que ces pratiques demeurent courantes et que, si l'on observe quelques progrès dans l'action menée par l'État contre ces pratiques préjudiciables et contre la violence à l'égard des femmes, il n'en reste pas moins que la police et le système judiciaire n'appliquent pas impartialement la loi et ne veulent ou ne peuvent pas faire respecter des lois qui protègent les droits des femmes. Les travaux de recherche menés au titre de l'élaboration de ce rapport ont révélé qu'il arrive très souvent encore que ceux qui sont chargés de l'appliquer ignorent la loi et n'en cernent pas les dispositions.
- ONU-Femmes a administré un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui a accordé des subventions à des organisations nationales pour lutter contre la violence à l'égard des femmes; le décaissement pour l'exercice biennal 2008/10 s'est élevé à 4,7 millions de dollars.
- En mai 2010, une jirga en vue de l'accès des victimes à la justice a été organisée pour débattre de questions telles que l'impunité, de manière à les porter à l'attention du Gouvernement avant la tenue, en juin, d'une jirga consultative nationale sur la paix.
- À la Conférence de Kaboul, le Gouvernement s'est engagé à réviser le plan d'action pour la paix, la réconciliation et la justice.
- Le lancement du Programme afghan pour la paix et la réintégration a suscité des craintes parmi les groupes de défense des droits de l'homme et parmi la société civile, notamment du fait que le Programme évoque la possibilité de mesures d'amnistie politique et de procédures de règlement des doléances.
- À l'occasion d'une conférence de presse tenue le 4 octobre, la société civile afghane a publié une déclaration appelant le Président à revoir la composition du Haut Conseil pour la paix, notamment la représentation de la société civile et des femmes. Une conférence d'un jour sur la justice et la réconciliation à Kaboul a ensuite été organisée en novembre.

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Respect par le Gouvernement des obligations qui lui incombent en matière d'établissement de rapports au titre des conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et de l'application des recommandations de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme concernant l'Afghanistan

Renforcement des moyens d'action et de l'engagement du Gouvernement afghan et de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, en sa qualité d'institution nationale afghane chargée des droits de l'homme, en faveur du respect, de la protection, de l'exercice et de la promotion de ces droits

- Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a examiné les progrès faits par le Gouvernement pour garantir les droits économiques, sociaux et culturels des populations afghanes en mai 2010, à la suite de la présentation par l'État au Comité de son deuxième rapport périodique.
- La MANUA a organisé un séminaire pour aider le Groupe de soutien en faveur des droits de l'homme du Ministère de la justice, le Ministère des affaires étrangères et d'autres parties prenantes à élaborer un plan d'action pour l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel.
- Le Gouvernement afghan a achevé, avec le concours d'ONU-Femmes, son premier rapport périodique à la Commission pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.
- En septembre 2010, le Service d'appui aux droits de l'homme du Ministère de la justice a officiellement commencé ses travaux.
- La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan est l'organisme chef de file chargé de la coordination des activités de mise en œuvre du Programme prioritaire national pour les droits de l'homme et les responsabilités civiques des ministères de tutelle et des groupes de la société civile. La MANUA joue un rôle d'appui en sa qualité de membre du groupe de travail du Programme.
- À la Conférence de Kaboul, le Gouvernement s'est engagé à accorder la priorité à l'adoption du projet de code de procédure pénale et à créer et exploiter une base de données sur les prisonniers.
- La faiblesse des moyens en matière d'administration de la justice pénale et des systèmes pénitentiaires se traduit par des détentions arbitraires et une application laxiste des garanties d'un procès équitable.
- Le 18 octobre 2010, le Gouvernement a décidé de financer les opérations de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan à l'aide de fonds publics. Le 13 décembre, le Ministère des finances a confirmé qu'un montant de 1 million de dollars a été alloué à la Commission au titre du budget de l'exercice allant de mars 2011 à février 2012.

V. Développement économique et social

Objectif : politiques du Gouvernement bénéficiant d'un appui international afin de promouvoir une croissance économique durable contribuant à la stabilité générale

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Les programmes prioritaires nationaux sont conçus et mis en œuvre avec le soutien et l'aval de la communauté internationale.

- Les besoins prioritaires de l'Afghanistan ont été définis dans sa stratégie de développement national axée sur 22 programmes prioritaires nationaux examinés à la Conférence de Kaboul en juillet 2010.
- Deux programmes prioritaires nationaux ont été entièrement approuvés : le Programme afghan pour la paix et la réintégration et le Programme de réforme financière et économique.
- Le Gouvernement afghan a élaboré un cadre de responsabilisation et de suivi des programmes prioritaires nationaux qui a été présenté à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi en novembre 2010.
- Des plans d'action semestriels ont été élaborés en concertation avec la communauté internationale pour l'ensemble des programmes prioritaires nationaux. Une méthode du prix de revient complet et des propositions triennales pour chacun des programmes prioritaires nationaux sont en cours d'élaboration.

Répartition plus équitable de l'aide au développement et des dépenses de l'État sur l'ensemble du territoire afghan

- Des arrangements contractuels pour l'évaluation de la gestion financière publique de sept ministères de tutelle (correspondant à environ 90 % des ressources et des dépenses de développement) sont en cours d'élaboration.

Augmentation des recettes fiscales et de la croissance durable à l'aide des ressources du pays

- Le Gouvernement afghan prévoit une augmentation des recettes de 8,9 % à 9,6 % du PIB en 2011.
- Le Gouvernement procède à l'élaboration et à l'évaluation du coût du programme d'aménagement d'un couloir pour l'acheminement des ressources nationales et régionales. Les travaux en cours sont axés sur l'établissement d'un plan de transport ferroviaire régional, l'achèvement des travaux de construction d'une rocade nationale et la stratégie de construction d'un oléoduc régional.
- Le Gouvernement a établi son programme quinquennal d'excellence en matière d'exploitation des industries nationales extractives, qui porte sur 5 domaines stratégiques, à savoir la réforme politique et législative, l'amélioration de la réglementation du secteur, la modernisation de la réforme institutionnelle, l'amélioration des conditions de l'activité commerciale et la gestion de l'information pour favoriser l'accroissement des investissements.

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

- À l'appui du programme quinquennal, le Gouvernement afghan a élaboré de nouvelles politiques relatives à l'extraction des ressources minières, au pétrole et au gaz, et a révisé d'importants textes législatifs en matière d'exploitation minière et d'hydrocarbures.
 - Le Gouvernement est membre du secrétariat de l'Initiative de transparence des industries extractives, dont il est en voie de devenir membre à part entière d'ici à 2012.
 - ONU-Femmes a administré un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui a accordé des subventions à des organisations nationales pour lutter contre la violence à l'égard des femmes; le décaissement pour l'exercice biennal 2008/10 s'est élevé à 4,7 millions de dollars.
-

VI. Coopération régionale

Objectif : coordination régionale soutenue et effective en faveur de la prospérité, de la paix et de la stabilité

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Amélioration de la coordination entre les organes régionaux et accroissement des investissements régionaux

- Signé le 28 octobre 2010, l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan est entré en vigueur le 12 février 2011. Il commencera à s'appliquer en attendant qu'une solution soit trouvée à la question des frais de transit que les camionneurs afghans doivent acquitter, pour lesquels l'Afghanistan demande une dérogation.
- L'Accord-cadre sur le gazoduc reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde a été signé à Achgabat le 11 décembre 2010.
- La construction de la ligne de chemin de fer reliant Hairaton à Mazar-e-Sharif est achevée.
- Les Présidents de l'Afghanistan et du Pakistan se sont engagés le 16 septembre 2010 à démarrer à titre prioritaire les projets de liaison ferroviaire Peshawar-Jalalabad et Quetta-Kandahar.
- Le Pakistan et le Turkménistan ont été associés au programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale le 2 novembre 2010.
- L'initiative de la Route de la soie de Kaboul a été lancée le 8 mai 2010 par la MANUA.

- Le Ministre afghan de l'économie a participé à une réunion de l'Organisation de Shanghai pour la coopération le 25 novembre et a sollicité l'octroi à l'Afghanistan du statut de membre à part entière de cette organisation.
- La quatrième Conférence régionale de coopération économique pour l'Afghanistan s'est tenue à Istanbul du 2 au 4 novembre. Les recommandations qui en sont issues portaient sur l'élaboration de projets régionaux de construction de routes et de voies de chemin de fer; l'industrie extractive; l'appui des donateurs en vue de l'application de l'accord sur le commerce de transit; et l'harmonisation et la rénovation de l'infrastructure douanière et des transports.
- Les participants au quatrième Sommet trilatéral des Présidents de l'Afghanistan, de l'Iran et du Tadjikistan, tenu à Téhéran le 5 août, sont convenus de promouvoir des projets stratégiques conjoints de construction de routes et de voies de chemin de fer, d'une centrale électrique et de lignes électriques entre le Tadjikistan et l'Iran via l'Afghanistan.
- Le cinquième Sommet trilatéral des Présidents de l'Afghanistan, du Pakistan et de la Turquie s'est tenu à Istanbul le 24 décembre 2010.
- Un sommet quadrilatéral Fédération de Russie-Afghanistan-Pakistan-Tadjikistan a été convoqué à Sotchi (Fédération de Russie), le 18 août, pour examiner les domaines de coopération permettant de promouvoir un développement économique et d'assurer la stabilité dans la région.

VII. Partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale

Objectif : appui cohérent de la communauté internationale aux priorités arrêtées par le Gouvernement afghan dans un cadre de coordination contrôlé par les autorités afghanes

Augmentation du pourcentage de l'aide internationale alignée sur les priorités du Gouvernement et de la stratégie nationale de développement afghans

- Le Gouvernement afghan met la dernière main au rapport financier qui permettra aux donateurs de mesurer et d'évaluer l'alignement de l'aide.
- Le Gouvernement et les donateurs poursuivent leurs négociations sur les critères permettant de définir et de suivre les engagements pris lors des conférences de Londres et de Kaboul dans le but d'assurer à 80 % le financement aligné sur les programmes prioritaires nationaux et de faire en sorte que 50 % de l'aide au développement passe par l'intermédiaire du Gouvernement.

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Amélioration de la transparence dans les marchés et contrats passés au nom du Gouvernement et de la communauté internationale

Renforcement du Conseil commun de coordination et de suivi à l'appui du processus de Kaboul, et comme moyen d'examen régulier des progrès accomplis dans le cadre des priorités arrêtées par l'Afghanistan et des engagements mutuels pris

- Le Gouvernement a tenu des consultations avec la communauté internationale au sujet de son cadre de financement pour les années où il n'est pas présenté de budget. Les discussions se poursuivent en vue d'établir la version définitive du guide pratique de financement du développement pour l'année où il n'est pas présenté de budget.
- Un groupe de travail sur les contrats passés avec des pays étrangers a été établi.
- Des sous-groupes de travail techniques ont été chargés d'examiner les procédures d'attribution des marchés et d'identifier les domaines exposés à la corruption.
- Les membres du Conseil commun de coordination et de suivi ont adopté un mandat révisé le 15 novembre 2010.

VIII. Lutte contre les stupéfiants

Objectif : poursuite de la tendance à la réduction de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Baisse des taux de culture du pavot, de production de stupéfiants et de toxicomanie

- La culture de l'opium est demeurée stable en 2010, avec une superficie de 123 000 hectares, contre 193 000 en 2007; elle est pratiquée à 98 % dans 9 provinces situées dans le sud et dans l'ouest du pays.
- La production totale d'opium en 2010 est estimée à 3 600 tonnes, soit une baisse de 48 % par rapport à 2009. Cette baisse était due à une maladie du pavot à opium qui avait ravagé les principales provinces vivant de cette culture, Helmand et Kandahar.
- En Afghanistan, l'enquête réalisée en 2010 a montré que le nombre d'opiomanes avait augmenté de 53 % depuis 2005, passant de 150 000 à 230 000 tandis que celui des héroïnomanes était passé de 50 000 à 120 000, soit un accroissement de 140 %.

Indicateurs de progrès

Critères de mesure

Efficacité accrue de l'interception et de la lutte contre le trafic

- En 2010, les officiers de la brigade afghane antistupéfiants ont lancé 1 277 opérations qui se sont soldées par la saisie de 51 994 kg d'opium, près de 7 000 kg d'héroïne, 65 000 kg de hachisch, 3 400 kg de morphine et de 179 895 kg de précurseurs chimiques, ainsi que par le démantèlement de 64 laboratoires de fabrication de drogues. Au total, 1 186 suspects, dont 10 ressortissants étrangers, ont été arrêtés.
- La deuxième opération menée dans le cadre de l'Opération TARCET II (« Communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic ») en 2010 s'est soldée par la saisie de 1 630 kg d'anhydride acétique en Afghanistan (383 kg ont été saisis en Iran et 21 000 kg au Pakistan). La troisième opération prévue au titre de la même initiative a été lancée en septembre 2010.

Progrès de l'agriculture licite et des investissements privés connexes dans les zones précédemment consacrées à la culture du pavot

- On ne dispose pour le moment pas du chiffre de cet indicateur en raison de la stabilité de la culture de l'opium enregistrée au cours des deux dernières années.
-